

1.4.4.1. Nucléus avec couvain regroupé

Description générale :

La formation d'une jeune colonie au moyen d'un nucléus avec couvain regroupé freine l'essaimage et amoindrit la pression varroa dans les colonies de production. À la différence de la jeune colonie avec couvain ([aide-mémoire 1.4.4.](#)), dans le cas du nucléus avec couvain regroupé la formation de jeunes colonies s'effectue à partir de cadres de couvain de plusieurs colonies fortes et saines desquelles on prélève plusieurs fois en mai/juin des cadres de couvain majoritairement operculés (à chaque fois un cadre de couvain par colonie). La colonie fraîchement formée élève ensuite elle-même une reine. Pour un nucléus avec couvain regroupé, nous conseillons d'utiliser des cadres de couvain anciens, à condition que ceux-ci soient fondus après l'éclosion des abeilles.

Réduction de varroas :

Nucléus avec couvain regroupé : Dès que les nucléi avec couvain regroupé sont libres de couvain, ils peuvent être traités à l'acide oxalique afin que ne subsistent ensuite plus que quelques varroas.

Colonie mère : Le couvain operculé comporte jusqu'à 80% d'acariens, les autres se trouvant sur les abeilles. En prélevant un cadre de couvain operculé, l'infestation varroa au sein de la colonie peut être réduite d'env.10%.

Points importants :

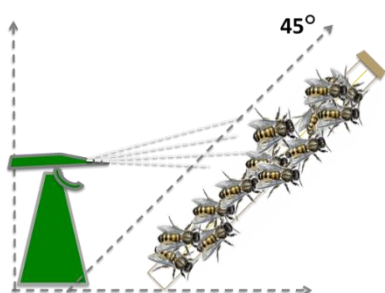
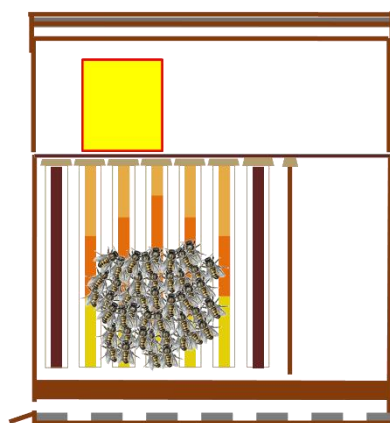
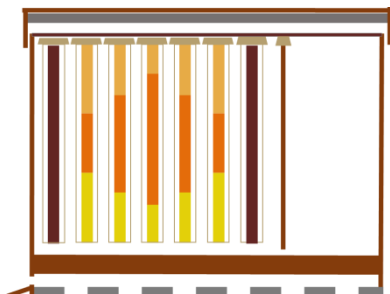
Veillez à ce que les colonies mères soient en parfaite santé. S'il y a la moindre suspicion de maladies du couvain et pour éviter la transmission par nucléus avec couvain regroupé, il faut absolument s'adresser à l'inspecteur des ruchers.

La valorisation du couvain au moyen de nucléi avec couvain regroupé n'a de sens que si la chute naturelle de varroa au sein des colonies prélevées en mai est **moyenne à faible**, soit au maximum 2 acariens par jour. Les cadres de colonies dont la chute naturelle de varroa est plus élevée sont inadéquats pour un nucléus avec couvain regroupé, étant donné que les nombreuses abeilles abîmées qui éclosent du couvain donnent généralement un résultat insatisfaisant du nucléus avec

couvain regroupé.

La jeune colonie formée peut, au moment de l'absence de couvain ou de l'utilisation des abeilles écloses pour la constitution d'un essaim artificiel, être traitée à l'acide oxalique.

Procédure :



- Dans les colonies mères, chercher les reines et éventuellement les encager afin qu'elles ne soient pas transférées dans le nucléus avec couvain regroupé.
- Prélever dans 3 à 5 colonies à chaque fois 1 cadre de couvain comportant le plus possible de couvain operculé, donc peu de couvain jeune non operculé, avec des abeilles d'une surface correspondant à la paume d'une main. Placer ces cadres de couvain, avec au moins 2 cadres de nourriture, dans une ruchette au trou de vol fermé.
- Placer le nucléus avec couvain regroupé à au moins 3 kilomètres des colonies mères afin que les butineuses n'y retournent pas. Ouvrir immédiatement le trou de vol. (Variante avec seulement un rucher : utiliser la moitié des cadres de couvain avec toutes les abeilles qui s'y trouvent)
- Nourrir au besoin le nucléus avec couvain regroupé.
- Après 5 jours, détruire toutes les cellules royales (sauf 1-2 cellules non operculées)
ou, le 9^{ème} jour, détruire toutes les cellules royales et introduire une cellule d'élevage.
- 25-30 jours après la mise en place du nucléus avec couvain regroupé, vérifier que la reine est bien en train de pondre. Les colonies avec une reine en ponte peuvent être traitées (sur les anciens cadres) avec de l'acide oxalique et ensuite idéalement placées sur des cadres de cire gaufrée (acide oxalique Oxuvar 5.7%, préparer la solution selon le [mode d'emploi](#), 3-4 vaporisations par côté de cadre – correspondant à 3-4 ml). Les cadres de couvain utilisés doivent être fondus.
- Le nucléus avec couvain regroupé doit ensuite être nourri selon besoin et continuellement agrandi avec des cadres de cire gaufrée afin qu'il se développe en une colonie forte.
- Si la jeune colonie a été traitée lors de sa création, il est possible de renoncer au premier traitement d'été. Les étapes suivantes de traitements sont à effectuer selon le [concept varroa du SSA](#) (voir www.abeilles.ch/varroa).